

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2023

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT**N ° 606**

présenté par

M. Iordanoff, Mme Chatelain, Mme Sas, Mme Arrighi, M. Fournier, Mme Rousseau et M. Thierry

ARTICLE 7

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'extension sans précédent des dispositifs de surveillance et de répression proposée par cet article 7 est le symptôme d'une grave crise démocratique. Le déploiement de la vidéosurveillance algorithmique est le signe d'un pouvoir en perte de légitimité qui n'a pas d'autre choix que d'être toujours plus répressif pour imposer ses décisions, utilisant tous les moyens à sa disposition, y compris les dispositifs institutionnels que l'on connaît, pour passer en force et s'assurer de l'absence de contestation.

Le projet sous-jacent de ce gouvernement est de faire de l'espace public une vaste zone de contrôle social et de normalisation des comportements, une zone où tout ce qui sortira de la norme deviendra suspect. In fine, ces technologies pousseront les personnes à s'autocensurer. Cette fuite en avant sécuritaire place la France dans une position isolée au sein de l'Union européenne et nous rapproche dangereusement des régimes illibéraux qui nous servent prétendument de repoussoirs. Souvenons-nous des JO de Pékin : Xi Jinping, chargé de les organiser, avait décidé de déployer un vaste réseau de vidéosurveillance pour s'assurer de la sécurité de l'événement. Avec le développement que l'on connaît...

Il est des technologies qui sont par essence incompatibles avec la défense des formes de vie démocratique. La VSA en fait partie. Notre démocratie est malade mais nous refusons que l'autoritarisme vienne à son chevet.